



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Motors and Pumps	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6837-164801/A	Date 2016-02-15
Client Reference No. - N° de référence du client W6837-164801	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-219-7067
File No. - N° de dossier TOR-5-38089 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-08	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée 2015-10-30	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gao, Feng	Buyer Id - Id de l'acheteur tor219
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2057 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Real Property Operations Detachment 16 Ramillies Rd - Bldg P154 Borden Ontario L0M 1C0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE.....	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 TERMES-CLÉS	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
A. OFFRE À COMMANDES	8
6.1 OFFRE	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	10
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	10
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 ATTESTATIONS.....	11
6.12 LOIS APPLICABLES	11
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 BESOIN.....	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT	12
6.4 PAIEMENT.....	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	12
6.6 ASSURANCES	13
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6837-164801/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6837-164801

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor219
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A BESOIN	pg 14
ANNEXE B BASE DE PAIEMENT	pg 15
ANNEXE C	pg 28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le Formulaire de rapport sur l'offre à commandes, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Fournir et livrer des moteurs électriques à puissance fractionnaire, des pompes S.A. Armstrong et génériques, des moteurs électriques, des échangeurs de chaleur et divers articles connexes, tels que recensés dans le présent document, au fur et à mesure des besoins, à l'intention du Groupe des opérations immobilières du détachement de Borden (mentionné ci-après Ops Imm Det Borden) de la BFC Borden, en Ontario.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Termes-clés

Clause du *Guide des CCUA* B3000T (2006-06-16) Produits équivalents visant les annexes B-1 à B-5, articles 26, 27, 29, 30, 31, 32.

Clause du *Guide des CCUA* B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement visant les annexes B-1 à B-5, articles 1-25 et 28.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (3 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (3 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir une liste de tous les produits, comme décrit dans l'annexe B, Base de paiement.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Prix et(ou) taux fermes

Clause du Guide des CUA M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

4.1.2.2 Évaluation du prix

Clause du Guide des CUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

4.1.2.3 Prix – articles

L'offrant doit présenter des prix fermes pour tous les articles énoncés à l'annexe B.

4.1.2.4 Critères d'évaluation financière

TPSGC évaluera les prix proposés par le soumissionnaire pour tous les articles de l'Annexe B, en dollars canadiens. Le prix total sera calculé en multipliant l'utilisation et/ou la quantité estimée par les prix Destination FAB proposés par le soumissionnaire. Le prix évalué constitue la somme de tous les prix calculés pour les périodes d'établissement des prix.

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans

le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission au 30 septembre 2016.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre périodes supplémentaires d'un an chacune, à partir du 1^{er} octobre 2016 jusqu'au 30 septembre 2020, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 1 jour avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Feng Gao

Titre : Officier Interne

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Approvisionnements – Région de l'Ontario

Adresse : 33, rue City Centre, bureau 480C, Mississauga, Ontario L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2057

Télécopieur : 905-615-2060

Courriel : Feng.Gao@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet (fourni lors de l'attribution de l'offre à commandes)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6837-164801/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W6837-164801

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor219
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Le responsable du service sur place (RSP) est l'observateur/contrôleur du Détachement des opérations immobilières Borden (Dét Ops Imm Borden) ou son représentant et il assume la responsabilité des modifications à l'offre à commandes, des changements au devis et des ordres de travail. De plus, le RSP assume la responsabilité portant sur les aspects de conformité de l'offre à commandes et de l'inspection de l'ensemble.

Le bureau du Responsable des services sur place (RSP) se trouve au 16 Ramillies Road, dans le bâtiment P-154.

6.5.3 Représentant de l'offrant (à remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est: Base des Forces canadiennes (BFC) Borden.

6.7 Procédures pour les commandes

Seuls les utilisateurs désignés peuvent passer des commandes subséquentes auprès du titulaire de l'offre à commandes pour la zone géographique particulière énoncée à l'annexe A à la BFC Borden, au 16, chemin Ramillies, à Borden (Ontario).

Procédure pour les commandes subséquentes

1. L'Entrepreneur, dès réception de l'acceptation de l'offre à commandes, sera avisé par le RSP du nom des personnes autorisées à requérir ses services. Tous les travaux entrepris à la demande d'une tierce personne devront être facturés aux personnes concernées dans la mesure où l'entrepreneur prend ce risque.

2. Au moment de l'émission du formulaire 942 de TPSGC par le RSP, ou la personne autorisée, l'entrepreneur commandera les pièces ou les produits conformément aux exigences énoncées à l'annexe A.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre).

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.11.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* M1004T (2011-05-16) Condition du matériel - offre

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Insérer la clause suivante lorsque les paiements par carte de crédit sont acceptés par l'offrant.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.4.3 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale
BFC Borden, 2^e étage, salle 234,
16, ch. Ramillies, bâtiment P-154
Borden (Ontario) L0M 1C0
ATTN : Cellule d'approvisionnement

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

ANNEXE A

BESOIN

1. **Exigence**

Fournir et livrer des moteurs électriques à puissance fractionnaire, des pompes S.A. Armstrong et génériques, des moteurs électriques, des échangeurs de chaleur et divers articles connexes, tels que recensés dans le présent document, au fur et à mesure des besoins, à l'intention du Groupe des opérations immobilières du détachement de Borden (mentionné ci-après Ops Imm Det Borden) de la BFC Borden, en Ontario.

2. **Situations urgentes et non urgentes**

Cette partie traite de l'évaluation de l'équipement existant durant les situations urgentes ou non urgentes. Par souci de clarté, une situation urgente se définit comme une situation qui peut présenter un problème pour la santé et la sûreté au MDN à la BFC Borden. C'est au responsable du service sur les lieux (RSL) qu'il revient de déterminer si une situation est urgente ou non.

2.1 **Situations urgentes**

Livraison

- 1) En cas d'urgence, la livraison des produits doit avoir lieu dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de l'appel.
- 2) De plus, si la livraison des produits est retardée en raison d'une pénurie des stocks du grossiste, l'entrepreneur en informera le RSL par téléphone en lui précisant la date estimée de livraison.

2.2 **Situations non urgentes**

Livraison

- 1) Si la situation n'est pas urgente, la livraison doit être effectuée dans les cinq (5) jours ouvrables.
- 2) Si la livraison des produits est retardée en raison d'une pénurie des stocks du grossiste, l'entrepreneur en informera le RSL par téléphone en lui précisant la date estimée de livraison.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit donner ses prix fermes pour chaque article. La disposition des prix ne doit pas être modifiée, sauf pour l'ajout d'un nombre dans chacun des espaces vides. Les prix ne doivent pas être indexés en fonction de taux de change ou d'indices commerciaux.

Tous les prix sont des prix fermes nets en monnaie canadienne, y compris les droits de douane canadienne et la taxe d'accise, et doivent être indiqués destination FAB, incluant tous les frais de livraison. La TPS/TVH ne doit pas être incluse dans le prix et doit être présentée séparément sur les factures.

L'utilisation prévue indiquée dans le présent document vise uniquement l'établissement d'un outil d'évaluation et est seulement fondée sur la meilleure estimation, l'historique antérieur et l'utilisation prévue. Elle ne témoigne aucunement de l'utilisation réelle prévue ou de quelque engagement que ce soit de la part de la Couronne.

Voici les périodes d'établissement des prix pour cette exigence :

- B-1 : Année 1 - De la date d'émission au 30 septembre 2016
- (Option) B-2 : Année 2 – Du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017
- (Option) B-3 : Année 3 - Du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018
- (Option) B-4 : Année 4 - Du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019
- (Option) B-5 : Année 5 - Du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020

ÉTABLISSEMENT DES PRIX B-1

PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX POUR L'ANNÉE 1 : DE LA DATE D'ÉMISSION AU 30 SEPT 2016

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : lors de l'attribution de l'offre à commandes, la colonne « Prix calculé » sera supprimée.

1. Matériaux

Article	Description	U de D	Util. prévue	Prix unitaire
1	Pompe de circulation STD 1.B Numéro de pièce Armstrong 35094-H51	Chaque	10	_____ \$
2	Ensemble d'étanchéité Quickpic 2 Numéro de pièce Armstrong : 810119-001	Chaque	10	_____ \$
3	Ensemble d'étanchéité Quickpic 3 Numéro de pièce Armstrong : 816549-091	Chaque	5	_____ \$
4	Montage à roulement Quickpic 5 Numéro de pièce Armstrong : 816032-000	Chaque	5	_____ \$
5	Ensemble d'accouplement Quickpic 23 Numéro de pièce Armstrong : 806026-002	Chaque	5	_____ \$
6	Rotor 35094, modèle S25IMP Numéro de pièce Armstrong : 812961-11	Chaque	10	_____ \$
7	35094, modèle S34IMP Numéro de pièce Armstrong : 816322-012	Chaque	10	_____ \$
8	Joint d'étanchéité statique 06049 Numéro de pièce Armstrong : 106049-000	Chaque	100	_____ \$
9	Coupleur à 4 ressorts 06168 Numéro de pièce Armstrong : 806168-002	Chaque	10	_____ \$
10	Moteur 1/2 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 81757-003 (3-60- 230V)	Chaque	10	_____ \$
11	Moteur 1/3 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 816141-002	Chaque	10	_____ \$
12	Moteur 1/12 hp 115 V 35094 Numéro de pièce Armstrong : 805316-010	Chaque	7	_____ \$
13	Moteur 1/4 hp pour pompe de circulation S48, Numéro de pièce Armstrong : 817025-007	Chaque	7	_____ \$
14	Pompe de circulation Numéro de pièce Armstrong : S25X3-4	Chaque	7	_____ \$
15	Moteur 1/3 hp pour pompe S46 Numéro de pièce Armstrong : 817025-013	Chaque	7	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6837-164801/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6837-164801

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Id de l'acheteur - Buyer ID
Tor219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

16	Raccords Spiroflex, modèle S25	Chaque	20	_____ \$
17	Moteur monophasé de ¾ hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
18	Moteur monophasé de 1 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
19	Ensemble d'étanchéité de ¾ po; Numéro de pièce Armstrong : 816707-001	Chaque	10	_____ \$
20	Moteur Electrohome, modèle R220	Chaque	10	_____ \$
21	Moteur Electrohome, modèle R506	Chaque	10	_____ \$
22	Moteur Electrohome, modèle R219	Chaque	10	_____ \$
23	Moteur Electrohome, modèle R303	Chaque	10	_____ \$
24	Moteur Electrohome, modèle R605	Chaque	10	_____ \$
25	Moteur Electrohome, modèle R209	Chaque	10	_____ \$
26	Moteur CGE7J401AS, Marathon S126, Emerson 840 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	10	_____ \$
27	Moteur CGE7J402AS Marathon S127, Emerson 841 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
28	Moteur Emerson 5793C de 1/3 hp (115 V) à deux vitesses, PAS DE SUBSTITUTION	Chaque	7	_____ \$
29	Moteur de ½ hp (115/208/230 V) Leeson 110086, Marathon F102 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
30	Moteur de 1/6 hp (1 140 tr/min) 7-159002-001, Century C040, Marathon X302, Rotom T2R12834 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
31	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72056, Marathon J009 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
32	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72055, Marathon J034 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$

33	Le prix de tous les autres types de moteurs non énumérés aux présentes, exception faite des moteurs S.A. Armstrong, doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, au moment de la commande, moins un rabais de:	S.O.	5 000.00 \$	_____%
34	Le prix des autres articles divers doit être fixé en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière suivante :	S.O.	5 000.00 \$	_____%

ÉTABLISSEMENT DES PRIX B-2

PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX POUR L'ANNÉE 2 (OPTION) : DU
1^{ER} OCT 2016 AU 30 SEPT 2017

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : lors de l'attribution de l'offre à commandes, la colonne « Prix calculé » sera supprimée.

1. Matériaux

Article	Description	U de D	Util. prévue	Prix unitaire
1	Pompe de circulation STD 1.B Numéro de pièce Armstrong 35094-H51	Chaque	10	_____ \$
2	Ensemble d'étanchéité Quickpic 2 Numéro de pièce Armstrong : 810119-001	Chaque	10	_____ \$
3	Ensemble d'étanchéité Quickpic 3 Numéro de pièce Armstrong : 816549-091	Chaque	5	_____ \$
4	Montage à roulement Quickpic 5 Numéro de pièce Armstrong : 816032-000	Chaque	5	_____ \$
5	Ensemble d'accouplement Quickpic 23 Numéro de pièce Armstrong : 806026-002	Chaque	5	_____ \$
6	Rotor 35094, modèle S25IMP Numéro de pièce Armstrong : 812961-11	Chaque	10	_____ \$
7	35094, modèle S34IMP Numéro de pièce Armstrong : 816322-012	Chaque	10	_____ \$
8	Joint d'étanchéité statique 06049 Numéro de pièce Armstrong : 106049-000	Chaque	100	_____ \$
9	Coupleur à 4 ressorts 06168 Numéro de pièce Armstrong : 806168-002	Chaque	10	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6837-164801/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6837-164801

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Id de l'acheteur - Buyer ID
Tor219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

10	Moteur 1/2 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 81757-003 (3-60-230V)	Chaque	10	_____ \$
11	Moteur 1/3 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 816141-002	Chaque	10	_____ \$
12	Moteur 1/12 hp 115 V 35094 Numéro de pièce Armstrong : 805316-010	Chaque	7	_____ \$
13	Moteur 1/4 hp pour pompe de circulation S48, Numéro de pièce Armstrong : 817025-007	Chaque	7	_____ \$
14	Pompe de circulation Numéro de pièce Armstrong : S25X3-4	Chaque	7	_____ \$
15	Moteur 1/3 hp pour pompe S46 Numéro de pièce Armstrong : 817025-013	Chaque	7	_____ \$
16	Raccords Spiroflex, modèle S25	Chaque	20	_____ \$
17	Moteur monophasé de ¼ hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
18	Moteur monophasé de 1 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
19	Ensemble d'étanchéité de ¾ po; Numéro de pièce Armstrong : 816707-001	Chaque	10	_____ \$
20	Moteur Electrohome, modèle R220	Chaque	10	_____ \$
21	Moteur Electrohome, modèle R506	Chaque	10	_____ \$
22	Moteur Electrohome, modèle R219	Chaque	10	_____ \$
23	Moteur Electrohome, modèle R303	Chaque	10	_____ \$
24	Moteur Electrohome, modèle R605	Chaque	10	_____ \$
25	Moteur Electrohome, modèle R209	Chaque	10	_____ \$
26	Moteur CGE7J401AS, Marathon S126, Emerson 840 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	10	_____ \$
27	Moteur CGE7J402AS Marathon S127, Emerson 841 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
28	Moteur Emerson 5793C de 1/3 hp (115 V) à deux vitesses, PAS DE SUBSTITUTION	Chaque	7	_____ \$

29	Moteur de ½ hp (115/208/230 V) Leeson 110086, Marathon F102 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
30	Moteur de 1/6 hp (1 140 tr/min) 7- 159002-001, Century C040, Marathon X302, Rotom T2R12834 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
31	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72056, Marathon J009 ou l'équivalent Marque et modèle :	Chaque	7	_____ \$
32	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72055, Marathon J034 ou l'équivalent Marque et modèle :	Chaque	7	_____ \$
33	Le prix de tous les autres types de moteurs non énumérés aux présentes, exception faite des moteurs S.A. Armstrong, doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, au moment de la commande, moins un rabais de:	S.O.	5 000.00 \$	_____ %
34	Le prix des autres articles divers doit être fixé en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière suivante :	S.O.	5 000.00 \$	_____ %

ÉTABLISSEMENT DES PRIX B-3

PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX POUR L'ANNÉE 3 (OPTION) : DU
1^{ER} OCT 2017 AU 30 SEPT 2018

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : lors de l'attribution de l'offre à commandes, la colonne
« Prix calculé » sera supprimée.

1. Matériaux

Article	Description	U de D	Util.	Prix unitaire
1	Pompe de circulation STD 1.B Numéro de pièce Armstrong 35094-H51	Chaque	10	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6837-164801/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6837-164801

N° de la modif - Amd. No.
810119-001
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Id de l'acheteur - Buyer ID
Tor219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2	Ensemble d'étanchéité Quickpic 2 Numéro de pièce Armstrong : 810119-001	Chaque	10	_____ \$
3	Ensemble d'étanchéité Quickpic 3 Numéro de pièce Armstrong : 816549-091	Chaque	5	_____ \$
4	Montage à roulement Quickpic 5 Numéro de pièce Armstrong : 816032-000	Chaque	5	_____ \$
5	Ensemble d'accouplement Quickpic 23 Numéro de pièce Armstrong :	Chaque	5	_____ \$
6	Rotor 35094, modèle S25IMP Numéro de pièce Armstrong : 812961-11	Chaque	10	_____ \$
7	35094, modèle S34IMP Numéro de pièce Armstrong : 816322-012	Chaque	10	_____ \$
8	Joint d'étanchéité statique 06049 Numéro de pièce Armstrong : 106049-000	Chaque	100	_____ \$
9	Coupleur à 4 ressorts 06168 Numéro de pièce Armstrong : 806168-002	Chaque	10	_____ \$
10	Moteur 1/2 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 81757-003 (3-60-	Chaque	10	_____ \$
11	Moteur 1/3 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 816141-002	Chaque	10	_____ \$
12	Moteur 1/12 hp 115 V 35094 Numéro de pièce Armstrong : 805316-010	Chaque	7	_____ \$
13	Moteur 1/4 hp pour pompe de circulation S48, Numéro de pièce Armstrong : 817025- 007	Chaque	7	_____ \$
14	Pompe de circulation Numéro de pièce Armstrong : S25X3-4	Chaque	7	_____ \$
15	Moteur 1/3 hp pour pompe S46 Numéro de pièce Armstrong : 817025-013	Chaque	7	_____ \$
16	Raccords Spiroflex, modèle S25	Chaque	20	_____ \$
17	Moteur monophasé de ¼ hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
18	Moteur monophasé de 1 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
19	Ensemble d'étanchéité de ¾ po; Numéro de pièce Armstrong : 816707-001	Chaque	10	_____ \$
20	Moteur Electrohome, modèle R220	Chaque	10	_____ \$
21	Moteur Electrohome, modèle R506	Chaque	10	_____ \$
22	Moteur Electrohome, modèle R219	Chaque	10	_____ \$
23	Moteur Electrohome, modèle R303	Chaque	10	_____ \$
24	Moteur Electrohome, modèle R605	Chaque	10	_____ \$
25	Moteur Electrohome, modèle R209	Chaque	10	_____ \$

26	Moteur CGE7J401AS, Marathon S126, Emerson 840 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	10	_____ \$
27	Moteur CGE7J402AS Marathon S127, Emerson 841 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
28	Moteur Emerson 5793C de 1/3 hp (115 V) à deux vitesses, PAS DE SUBSTITUTION	Chaque	7	_____ \$
29	Moteur de ½ hp (115/208/230 V) Leeson 110086, Marathon F102 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
30	Moteur de 1/6 hp (1 140 tr/min) 7-159002-001, Century C040, Marathon X302, Rotom T2R12834 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
31	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72056, Marathon J009 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
32	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72055, Marathon J034 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
33	Le prix de tous les autres types de moteurs non énumérés aux présentes, exception faite des moteurs S.A. Armstrong, doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, au moment de la commande, moins un rabais de:	S.O.	5 000.00 \$	_____ %
34	Le prix des autres articles divers doit être fixé en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière	S.O.	5 000.00 \$	_____ %

ÉTABLISSEMENT DES PRIX B-4

PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX POUR L'ANNÉE 4 (OPTION) : DU
1^{ER} OCT 2018 AU 30 SEPT 2019

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : lors de l'attribution de l'offre à commandes, la colonne « Prix calculé » sera supprimée.

1. Matériaux

Article	Description	U de D	Util.	Prix unitaire
1	Pompe de circulation STD 1.B Numéro de pièce Armstrong 35094-H51	Chaque	10	_____ \$
2	Ensemble d'étanchéité Quickpic 2 Numéro de pièce Armstrong : 810119-001	Chaque	10	_____ \$
3	Ensemble d'étanchéité Quickpic 3 Numéro de pièce Armstrong : 816549-091	Chaque	5	_____ \$
4	Montage à roulement Quickpic 5 Numéro de pièce Armstrong : 816032-000	Chaque	5	_____ \$
5	Ensemble d'accouplement Quickpic 23 Numéro de pièce Armstrong :	Chaque	5	_____ \$
6	Rotor 35094, modèle S25IMP Numéro de pièce Armstrong : 812961-11	Chaque	10	_____ \$
7	35094, modèle S34IMP Numéro de pièce Armstrong : 816322-012	Chaque	10	_____ \$
8	Joint d'étanchéité statique 06049 Numéro de pièce Armstrong : 106049-000	Chaque	100	_____ \$
9	Coupleur à 4 ressorts 06168 Numéro de pièce Armstrong : 806168-002	Chaque	10	_____ \$
10	Moteur 1/2 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 81757-003 (3-60-	Chaque	10	_____ \$
11	Moteur 1/3 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 816141-002	Chaque	10	_____ \$
12	Moteur 1/12 hp 115 V 35094 Numéro de pièce Armstrong : 805316-010	Chaque	7	_____ \$
13	Moteur 1/4 hp pour pompe de circulation S48, Numéro de pièce Armstrong : 817025-007	Chaque	7	_____ \$
14	Pompe de circulation Numéro de pièce Armstrong : S25X3-4	Chaque	7	_____ \$
15	Moteur 1/3 hp pour pompe S46 Numéro de pièce Armstrong : 817025-013	Chaque	7	_____ \$
16	Raccords Spiroflex, modèle S25	Chaque	20	_____ \$
17	Moteur monophasé de 3/4 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
18	Moteur monophasé de 1 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
19	Ensemble d'étanchéité de 3/4 po; Numéro de pièce Armstrong : 816707-001	Chaque	10	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6837-164801/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6837-164801

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Id de l'acheteur - Buyer ID
Tor219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

20	Moteur Electrohome, modèle R220	Chaque	10	_____ \$
21	Moteur Electrohome, modèle R506	Chaque	10	_____ \$
22	Moteur Electrohome, modèle R219	Chaque	10	_____ \$
23	Moteur Electrohome, modèle R303	Chaque	10	_____ \$
24	Moteur Electrohome, modèle R605	Chaque	10	_____ \$
25	Moteur Electrohome, modèle R209	Chaque	10	_____ \$
26	Moteur CGE7J401AS, Marathon S126, Emerson 840 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	10	_____ \$
27	Moteur CGE7J402AS Marathon S127, Emerson 841 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
28	Moteur Emerson 5793C de 1/3 hp (115 V) à deux vitesses, PAS DE SUBSTITUTION	Chaque	7	_____ \$
29	Moteur de ½ hp (115/208/230 V) Leeson 110086, Marathon F102 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
30	Moteur de 1/6 hp (1 140 tr/min) 7-159002-001, Century C040, Marathon X302, Rotom T2R12834 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
31	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72056, Marathon J009 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
32	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72055, Marathon J034 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
33	Le prix de tous les autres types de moteurs non énumérés aux présentes, exception faite des moteurs S.A. Armstrong, doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, au moment de la commande, moins un rabais de:	S.O.	5 000.00 \$	_____ %
34	Le prix des autres articles divers doit être fixé en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des	S.O.	5 000.00 \$	_____ %

ÉTABLISSEMENT DES PRIX B-5

PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX POUR L'ANNÉE 5 (OPTION) :

DU 1^{ER} OCT 2019 AU 30 SEPT 2020

NOTE AU SOUMISSIONNAIRE : lors de l'attribution de l'offre à commandes, la colonne « Prix calculé » sera supprimée.

1. Matériaux

Article	Description	U de D	Util. prévue	Prix unitaire
1	Pompe de circulation STD 1.B Numéro de pièce Armstrong 35094-H51	Chaque	10	_____ \$
2	Ensemble d'étanchéité Quickpic 2 Numéro de pièce Armstrong : 810119-001	Chaque	10	_____ \$
3	Ensemble d'étanchéité Quickpic 3 Numéro de pièce Armstrong : 816549-091	Chaque	5	_____ \$
4	Montage à roulement Quickpic 5 Numéro de pièce Armstrong : 816032-000	Chaque	5	_____ \$
5	Ensemble d'accouplement Quickpic 23 Numéro de pièce Armstrong : 806026-002	Chaque	5	_____ \$
6	Rotor 35094, modèle S25IMP Numéro de pièce Armstrong : 812961-11	Chaque	10	_____ \$
7	35094, modèle S34IMP Numéro de pièce Armstrong : 816322-012	Chaque	10	_____ \$
8	Joint d'étanchéité statique 06049 Numéro de pièce Armstrong : 106049-000	Chaque	100	_____ \$
9	Coupleur à 4 ressorts 06168 Numéro de pièce Armstrong : 806168-002	Chaque	10	_____ \$
10	Moteur 1/2 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 81757-003 (3-60-	Chaque	10	_____ \$
11	Moteur 1/3 hp 35094 Numéro de pièce Armstrong : 816141-002	Chaque	10	_____ \$
12	Moteur 1/12 hp 115 V 35094 Numéro de pièce Armstrong : 805316-010	Chaque	7	_____ \$
13	Moteur 1/4 hp pour pompe de circulation S48, Numéro de pièce Armstrong : 817025- 007	Chaque	7	_____ \$
14	Pompe de circulation Numéro de pièce Armstrong : S25X3-4	Chaque	7	_____ \$
15	Moteur 1/3 hp pour pompe S46 Numéro de pièce Armstrong : 817025-013	Chaque	7	_____ \$
16	Raccords Spiroflex, modèle S25	Chaque	20	_____ \$

17	Moteur monophasé de ¾ hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
18	Moteur monophasé de 1 hp (115/230 V) pour pompe de circulation	Chaque	5	_____ \$
19	Ensemble d'étanchéité de ¾ po;	Chaque	10	_____ \$
20	Moteur Electrohome, modèle R220	Chaque	10	_____ \$
21	Moteur Electrohome, modèle R506	Chaque	10	_____ \$
22	Moteur Electrohome, modèle R219	Chaque	10	_____ \$
23	Moteur Electrohome, modèle R303	Chaque	10	_____ \$
24	Moteur Electrohome, modèle R605	Chaque	10	_____ \$
25	Moteur Electrohome, modèle R209	Chaque	10	_____ \$
26	Moteur CGE7J401AS, Marathon S126, Emerson 840 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	10	_____ \$
27	Moteur CGE7J402AS Marathon S127, Emerson 841 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
28	Moteur Emerson 5793C de 1/3 hp (115 V) à deux vitesses, PAS DE SUBSTITUTION	Chaque	7	_____ \$
29	Moteur de ½ hp (115/208/230 V) Leeson 110086, Marathon F102 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
30	Moteur de 1/6 hp (1 140 tr/min) 7-159002-001, Century C040, Marathon X302, Rotom T2R12834 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
31	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72056, Marathon J009 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
32	Moteur à bride en C de ½ hp (115/230 V) Franklin 72055, Marathon J034 ou l'équivalent Marque et modèle : _____	Chaque	7	_____ \$
33	Le prix de tous les autres types de moteurs non énumérés aux présentes, exception faite des moteurs S.A. Armstrong, doit être établi en fonction du prix de vente conseillé, au moment de la commande, moins un rabais de:	S.O.	5 000.00 \$	_____ %

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6837-164801/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6837-164801

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38089

Id de l'acheteur - Buyer ID
Tor219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

34	Le prix des autres articles divers doit être fixé en fonction du prix de détail suggéré en vigueur au moment de la commande subséquente, des catalogues réguliers et saisonniers ou de la liste de prix publiée, moins le rabais, de la manière suivante :	S.O.	5 000.00 \$	_____%
----	--	------	-------------	--------

